

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatorze du mois de février, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni, salle du conseil, sous la présidence de Madame le Maire.

Présents: Madame Corinne Ribauville, Olivier Charron, Didier Desages, Joel Biaut, Caroline Combe, Fabrice Lantoiné, Sylvie Soubagné, Sandrine Lapeyre

Absents: Chantal Esteyries a donné procuration à Sylvie Soubagné, Dominique Barbé a donné procuration à Olivier Charron, Francis Monteiro

Secrétaire de séance: Sandrine Lapeyre

### Approbation du compte rendu du 10 janvier 2017 après modifications à apporter soit :

Numérotation : enlever : « à cause des villages voisins »

Travaux : le projet des allées est validé, refaire le devis et voir avec les bâtiments de France

Maison du Luc, elle sera pour les associations, poser un panneau « Commune de Verdélais – Maison des Associations ». Prendre l'attache de la commission de sécurité pour l'accessibilité.

### Point travaux:

#### Salle Toulouse Lautrec:

Après la rencontre avec l'entreprise chargée de la préparation du chantier de la sono, il est constaté que le passage de gaines et de câbles n'est pas fait dans la salle. Ils seraient donc apparents. Pour maintenir l'état esthétique, il est décidé de faire appel à Mr Blasquez et suggéré de faire ce passage dans les combles. Mr Constant , charpentier ayant déjà œuvré pour la salle , sera contacté pour faire ces travaux. Une enveloppe de 1 000 euros sera dédiée à ces travaux.

Il est conseillé de faire attention lors de l'organisation de spectacles à ce qu'il n'y ait pas trop de poids sur la poutre tridimensionnelle, étant donné le poids du matériel déjà installé.

De plus , les cimaises seront installées prochainement dans la salle.

Mr Charron nous informe que l'entreprise Chataigné a réalisé les travaux sur la propriété de Mr Souq. Il faut prévoir un surcoût de 500 euros en raison d'une erreur sur le diamètre des tuyaux de collecte des eaux pluviales. Un rapprochement avec l'architecte à propos de la collecte des eaux pluviales en amont, est envisagé.

### DPU:

Mr Chêne vend une maison située à Liloy nord et Rousseau , 1742 mètres carrés de terrain , à Mr Ferreira Daras.

Mr Tordeur vend un terrain de 1096 mètres carrés aux Guyonnets à Mr et Mme Herr Kevin .

Mme Constantin vend un bâti sur terrain propre de 125 mètres carrés, à Liloy, à Mme Paulèze .

La commune n'exerce pas son droit de préemption.

**Faucardage:**

Mr Xavier Giralt , entreprise de travaux agricoles, propose un devis pour le faucardage.

Trois coupes seraient réalisées

-une de sécurité (mi- avril à fin mai)

-une de propreté (juin à mi-août)

-une complète (septembre à mi-janvier)

pour un prix de 430 euros du kilomètre ( si prestation complémentaire , 69 euros HT de l'heure)

Il est décidé de voir si le prix comprend le kilomètre linéaire ou l'aller-retour et dans les cas où il n'y a pas de fossé, quelle sera la prestation.

**Convention éclairage lotissement l 'Orée des vignes :**

Mr Charron a été interpellé sur le contenu du devis du SDEEG pour la remise en état des éclairages publics. La convention a été transmise à Mme Sinsou qui demande que la reprise ait lieu en 2017;

L'acte aura lieu devant notaire.

**Renouvellement contrat entretien Calvaire avec l'ESAT:**

Augmentation de 1,5% soit un total de 7818,16 euros pour 7 passages par an (entretien pelouses, intervention sous bois, chemins , etc...)

Accord à l'unanimité.

**Confirmation délégués CDC /syndicats :** la liste transmise à la CDC du Sud-Gironde est confirmée; par ailleurs, M. Desages est nommé délégué titulaire auprès du SICTOM et Mme Lapeyre déléguée suppléante; enfin, M. Charron est désigné référent auprès de la Chambre d'agriculture pour l'établissement du diagnostic agricole dans le cadre du PLUI.

**Comptes- rendus réunions:**

**Transfert des compétences service public eau potable et assainissement.**

Il s'agit d'un projet important qui va nécessiter un état des lieux, la collecte des données existantes, etc...Le but est de fusionner l'eau et l'assainissement avant le transfert à la CDC en 2018.Cela resterait sous forme de syndicat avec l'avantage de mutualiser l'eau afin d'éviter de nouveaux forages.

**CCAS:**

La première permanence du CCAS a eu lieu le samedi 28 janvier .Les permanences auront lieu tous les troisièmes samedi du mois.

Préparation rentrée 2017 de tous les établissements scolaires:

Bilan: sur le plan national, le Sud-Ouest est assez mal classé (examens, actions pédagogiques , etc...).

Au niveau du département, le Sud gironde se retrouve à la dernière place.

#### Entente pour le stade Jean Poutays:

Les 8 communes concernées par le partage de l'entretien du stade de Verdélais et des terrains de Saint Macaire se sont réunies.

Plusieurs questions sont posées telles que la non destruction des tribunes par la CDC, l'absence d'entretien de la main courante du terrain d'honneur qui présente plusieurs points dangereux et les nouveaux vestiaires qui sont déjà dégradés. Il a été noté l'absence d'état des lieux lors de la transmission du stade. Il est envisagé de réunir les associations afin de faire un point ,notamment sur l'entretien.

#### Questions diverses:

- La venue des bibliothécaires de la CDC de Langon est prévue pour le 28 février.  
- Suite à la répartition entre les communes de Verdélais et de Saint-Laurent du Bois de deux barnums anciennement propriété de la CDC des Coteaux Macariens, il conviendra de déposer une demande d'homologation pour l'une des deux structures auprès du bureau de contrôle; le coût est fixé à 420 euros HT; par ailleurs, le contrôle de chaque barnum, obligatoire tous les 2 ans est évalué à 235 € HT. Pour 2017, la charge sera répartie entre les deux communes pour un montant de  $420 + 235 / 25 = 327,50€$ .

- Eu égard à l'obligation depuis 2001, de réaliser un Document Unique d'Evaluation des risques professionnels, une rencontre a eu lieu avec un organisme de prévention agréé (groupe Prevalrisk). Une proposition tarifaire pour l'élaboration du document unique et le diagnostic des risques psychosociaux, sous forme de contrat sur 3 ans a été adressée à la mairie. Le coût est évalué à 800 € HT par an pour le premier et 680 € HT par an pour le second. Il est décidé d'accepter la proposition.

- Maison du Luc: suite à la demande de Mr Chauvet, la société de chasse est autorisée à y déposer son matériel.  
Mr Biaut indique que Festi' Verdélais se propose d'effectuer quelques travaux de peinture afin que les associations puissent y faire leurs réunions. Mr Lantoine suggère d'apposer un panneau indiquant qu'il s'agit d'une maison des associations.

#### Calendrier:

18/02 rencontre point stade

27/02 Réunion CCAS

01/03 réunion avec Quentin Foquet pour le commerce et l'artisanat

02/03 Réunion stade avec les associations

11/03 Visite Calvaire

14/03 conseil municipal

11/04 conseil municipal